

Conditions générales d'utilisation et de vente de L'ATELIER DU CHANT

En devenant Adhérent de l'Association Concorde Opéra, loi 1901, vous acceptez les conditions précisées ci-dessous pour le bon fonctionnement de l'Association et la délivrance de services culturels à ses membres.

Adhésions

La première adhésion s'élève à 70€ tarif normal ou 50€ tarif réduit. Le renouvellement de l'adhésion s'élève à 50€. Elle doit être réglée par l'adhérent dès le premier forfait de cours pris. Cette adhésion est valable 1 an de date à date et n'est pas remboursable.

Spectacles

En cas de passage sur scène d'un élève, un Forfait Scène dont le montant est fixé par l'administration devra être réglé avant la représentation. Une participation aux répétitions d'un montant de 10€ unitaire sera également demandée. Ces deux éléments ne sont pas remboursables.

Conditions de paiement

- L'élève est tenu de suivre les cours pris dans son forfait et de le renouveler dès le dernier cours pris. En cas de litige avec le

suivi fait par l'Administration, c'est à l'élève de donner la(les) preuve(s) de présence ou absences en cours.

- Tous les cours collectifs suivants la date de paiement d'un forfait sont comptabilisés sauf annulation jusqu'à 24h avant.

- En cas de retard de l'élève à un cours, le professeur n'est pas tenu de rattraper le temps perdu.

- Si un élève souhaite se faire rembourser la fin d'un forfait de cours (uniquement pour motif de force majeure, légitime ou

impérieux), cette demande écrite devra être validée par l'administration à sa discrétion.

- Les tarifs peuvent changer en cours d'année sous décision de l'Administration. Dans ce cas, ils s'appliqueront au prochain forfait

pris par l'élève. Les forfaits de cours ne sont pas cessibles.

- Le forfait trimestriel cours peut être payé en deux fois (deux chèques de même date mais débités à 1 mois d'intervalle).

- Le forfait annuel peut être payé en trois fois (trois chèques de même date mais débités à 1 mois d'intervalle).

- Durée maximale de validité des cours de forfaits : Mensuel -> 3 mois, Trimestriel -> 6 mois, Annuel -> 1,5 an (hors juillet / août).

- Les personnes handicapées, les allocataires du RSA et les familles nombreuses inscrivant au moins deux enfants peuvent

bénéficier d'une réduction de 10% sur tous leurs forfaits de cours et accèdent à l'adhésion annuelle à taux réduit. La réduction

peut atteindre 50% dans le cadre d'un tarif social décidé par l'Administration.

Règlement intérieur

- Tout cours annulé moins de 24h à l'avance par l'élève est dû. Idem en cas de non présentation de l'élève.

- Seuls les administrateurs peuvent recevoir les paiements.
- L'élève ou son représentant légal autorise l'utilisation son image pour les vidéos, photos ou tout autre usage à caractère publicitaire ou informatif.
- Les adhérents doivent respecter les lieux, le matériel, les horaires et le personnel.
- L'Association et ses représentants ne pourront en aucun cas être tenus responsables de pertes ou de vols au sein des locaux. Il en va de même pour les accidents ou incidents survenus en dehors des horaires de cours ou des locaux.